

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 8 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : **16** **L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE HUIT DÉCEMBRE** à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la

Nombre de présents : **14** en présence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre de représentés : **1**

Nombre d'absents : **1**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2025_166_BC_35
*Attribution d'une subvention à
l'Office Central de la Coopération à
l'Ecole (OCCE) pour financer des
écoles lauréates de l'appel à projets
2025-2026 « Education à la
bientraitance animale » porté par
l'Académie de la Réunion*

Nombre de votants : 15

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
2 décembre 2025

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
15/12/2025

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

ÉTAIT ABSENT(E) :

Mme Huguette BELLO

ÉTAIENT REPRÉSENTE(E)S :

M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025

AFFAIRE N°2025 166 BC 35 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'OFFICE CENTRAL DE LA COOPÉRATION À L'ECOLE (OCCE) POUR FINANCER DES ÉCOLES LAURÉATES DE L'APPEL À PROJETS 2025-2026 « EDUCATION À LA BIENTRAITANCE ANIMALE » PORTÉ PAR L'ACADEMIE DE LA RÉUNION

Le Président de séance expose :

Contexte

Dans le cadre du plan de lutte contre l'errance animale de la préfecture de La Réunion de 2024-2027, l'Académie de La Réunion se propose de développer une éducation à la bientraitance animale.

Pour cela, elle a mis en place un appel à projets vers les établissements du cycle 1 à 4 en apportant un financement à hauteur de 100 € par classe grâce à une subvention allouée par la Préfecture, ainsi qu'un vademecum des ressources pédagogiques permettant aux enseignants de développer un module d'éducation à la bientraitance animale.

Pour l'année scolaire 2025-2026, plus de 90 établissements scolaires ont candidaté représentant ainsi 435 classes inscrites. L'Académie a informé l'intercommunalité d'une difficulté pour financer l'intégralité des classes inscrites au regard de la subvention restante (environ 36 000€) et sollicite une prise en charge par le Territoire de l'Ouest pour les établissements de son territoire qui ont candidaté.

Présentation des candidats du Territoire de l'Ouest issus de l'appel à projets de l'Académie

Sur le territoire de l'ouest, 13 projets ont été déposés qui concernent 12 établissements (1 école avec 2 projets) pour un total de 71 classes / 1 392 élèves.

Parmi ceux-ci :

- 8 établissements ont candidaté également à l'appel à projets NOUT ZANIM'O du Territoire de l'Ouest (dont 2 lauréats du premier appel à projets 2024-2025) ;
- 4 établissements n'ont candidaté qu'à l'appel à projet de l'Académie.

Le budget total des projets sollicité représente 7 100 €.

Rem : Le détail des candidatures et des projets par commune est fourni en annexe

Convention de financement et frais de gestion

Tout comme pour l'appel à projets du Territoire de l'Ouest, le suivi pédagogique des projets est assuré par les référents éducation à l'environnement et au développement durable de l'Éducation Nationale tout du long de l'année scolaire. Le suivi administratif et financier est assuré par l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) auquel les établissements sont adhérents.

A l'instar de l'appel à projets intercommunal NOUT ZANIM'O, une participation de 5% du montant des projets sera nécessaire pour la prise en charge des frais de gestion en complément de la subvention octroyée aux établissements scolaires.

Sous réserve des candidatures retenues et du montant de subvention alloué, un montant total maximum de 7 455 € (dont 355 € de frais de gestion) serait alors alloué à l'OCCE.

Communes concernées par l'action :

La Possession	Le Port	Saint-Paul	Trois-Bassins	Saint-Leu
X	X	X	X	X

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 20/11/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 14/11/2025.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- RETENIR les différentes candidatures et le montant de subvention associé ;**
- ATTRIBUER une subvention de 7 455€ à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) pour financer les écoles lauréates de l'appel à projets 2025-2026 « Éducation à la bientraitance animale » porté par l'Académie de la Réunion, dont 355€ sont alloués à la gestion administrative et financière des projets ;**
- AUTORISER le Président ou son représentant à signer le projet de convention 2025-2026 ainsi que tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
 Le Président de séance
 Emmanuel SERAPHIN
 Président